

<http://ujfp.org/spip.php?article6056>



Journée internationale contre l'islamophobie du 10 décembre 2017 : intervention d'Emmeline Fagot



re les racismes et les discriminations - Islamophobie -
Date de mise en ligne : lundi 11 décembre 2017

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Par Emmeline Fagot.

Pourquoi veut-on réduire au silence les militants de l'antiracisme politique ?

1) Constat : A priori, on ne nous fait pas taire.

Là où d'autres sont attaqués frontalement et avec une violence inouïe, l'UJFP est à ce jour épargnée. C'est donc notre rôle, voire notre responsabilité compte tenu de la situation plus avantageuse qui est la nôtre, de prendre la parole sur ces sujets là, pour aider le mouvement de l'antiracisme politique dans son intégralité.

Dernier exemple en date : le syndicat Sud Éducation se voit menacé d'un procès par le Ministre de l'Éducation pour avoir employé le terme « racisme d'État », que M. Blanquer qualifie d'épouvantable, lors d'un stage de formation syndicale. Il me semble qu'avant de porter un jugement sur un concept, il convient d'abord de le définir. Selon la militante féministe et antiraciste Mélusine, « la notion de « racisme institutionnel » expose les mécanismes de discriminations directes et indirectes auxquelles font face les racisé.e.s à l'école, sur le marché du travail ou auprès de l'administration et des services publics.

L'idée de « racisme d'État », quant à elle, interroge l'impact du système raciste sur la structure même de l'État et les choix de politiques publiques ». Pierre Tevanian, de son côté, précise qu'« il ne faut pas réduire la politique d'un État à son oeuvre de législation [...] Et de la même manière qu'il y a des paroles racistes, il y a des silences racistes, un laisser-faire raciste. » On peut légitimement s'interroger sur la pertinence de ce terme comme de tout autre concept scientifique mais empêcher tout débat en choisissant le recours à des poursuites judiciaires pour faire taire celles et ceux qui souhaitent aborder cette question a de quoi interroger. Cette démarche aboutit en effet à détourner l'attention de la réalité de discriminations systémiques subies par des catégories de la population pour jeter l'opprobre sur des militants syndicaux jugés dangereux et, c'est le comble, racistes ! Et pourtant, nommer un mal, c'est en reconnaître l'existence, ce qui constitue la première étape nécessaire au combat qu'il faut mener pour s'en défaire.

Le terme « racisme d'État » est en tout cas utilisé par l'UJFP et ses militants depuis de nombreuses années, lors de prises de parole publiques, dans ses communiqués et, plus récemment, dans une série de clips intitulé Paroles juives contre le racisme dont l'association vient de commencer la diffusion sur internet. A ce jour, nous n'avons pas encore été la cible d'un procès, sur le fond ou juridique, par les autorités. Certes, nous faisons l'objet de remarques insultantes et diffamatoires de la part de personnalités et médias pro-israéliens et/ou réactionnaires mais jusqu'ici, nous n'avons pas été la cible d'attaques répétées de responsables politiques de premier plan, encore moins d'une menace de poursuites judiciaires.

2) Comment interpréter ce traitement spécial ?

Il est vrai qu'il paraît actuellement difficile de s'en prendre à une association juive car les Juifs font l'objet d'un processus de racisation particulier depuis des années. Ce processus peut s'apparenter, à première vue, à du philo-sémitisme. En effet, il semble que les citoyens juifs de ce pays bénéficient d'une certaine forme de privilège, notamment en ce qui concerne ce que l'on a coutume d'appeler « le devoir de mémoire » et la lutte contre le racisme. Concrètement, cela se traduit par l'emploi continu de l'expression « lutte contre le racisme et l'antisémitisme

» par des organismes directement liés à l'État comme la DILCRA (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme) ou certains de ses partenaires officiels comme la LICRA. Cette lutte est même considérée comme l'une « des missions fondamentales de l'École, réaffirmée dans la loi de refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 ». Cette différenciation dans le combat antiraciste officiel fait écho à l'amnésie sélective du pays quant à certaines pages sombres de son histoire. Si la reconnaissance de sa culpabilité par la France au moment de Vichy ne fait plus de doute et a rendu légitimes des réparations et multiples hommages, le pays semble avoir beaucoup plus de difficultés à regarder en face son passé esclavagiste et colonial. Du moins, s'il le reconnaît officiellement, nombreux sont ceux qui, dans la classe politique et médiatique, s'insurgent contre une « repentance » à leurs yeux infondée et insupportable.

Pour toutes ces raisons, les Français juifs seraient donc une « communauté » à part, qui bénéficierait d'une attention particulière et d'une protection spéciale. Drôle de citoyenneté que celle qui consiste à vous extraire du corps national... Pour reprendre les propos de Rudolf Bkouché, regretté membre de l'UJFP : « la philie, en particulier lorsqu'elle est prise en charge par l'État, a d'autres enjeux, enjeux essentiellement politiques, dont le plus important est de diviser en fabriquant du ressentiment. » En somme, l'adage « diviser pour mieux régner » se vérifie toujours et en France, aujourd'hui, la division des minorités passe par l'accord de pseudo-privèges à certains racisés au détriment d'autres. Ceux-là, en plus de subir des discriminations systémiques et les sorties islamophobes, négrophobes et romophobes de nombreux intellectuels, journalistes ou responsables politiques, sont réduits au silence par l'accusation rédhibitoire et infamante d'antisémitisme lorsqu'ils manifestent une colère face à ce qu'il faut bien appeler un « deux poids/deux mesures ».

Parallèlement à cela, plusieurs responsables politiques de premier plan qui se sont succédé ces dernières années, parmi lesquels l'ancien Premier ministre Manuel Valls et, ce qui est encore plus grave, l'actuel Président de la République Emmanuel Macron, ont repris à leur compte l'équation fallacieuse « antisionisme = antisémitisme ». Autrement dit, quiconque critique la politique israélienne n'agit en réalité que par antijudaïsme primaire. Comme si la haine d'individus pour ce qu'ils sont et la critique d'une politique coloniale également dénoncée par de multiples ONG et instances internationales étaient la même chose ! Rares sont les dupes qui ne perçoivent plus le chantage au racisme voué à faire taire des prises de positions politiques parfois portées par des descendants de l'immigration post-coloniale, pour certains d'ailleurs acteurs de l'antiracisme politique. Et pourtant, si la ficelle paraît bien grosse et de moins en moins convaincante, elle s'utilise encore... Alors on est en droit de se demander « pourquoi » ? Un tel traitement qui alimente in fine l'antisémitisme qu'il prétend combattre doit-il vraiment être nommé philosémitisme ? Quand on repense que, pour la dernière commémoration de la rafle du Veld'Hiv, c'est le Premier ministre israélien qu'Emmanuel Macron a choisi d'inviter, on peut légitimement s'interroger sur le message adressé aux Juifs de France : sont-ils des citoyens un peu différents, pas tout à fait Français et qui, par conséquent, doivent être représentés par l'État d'Israël, même lorsqu'il s'agit de se rappeler un crime « franco-français » ? En somme, plutôt que de parler de philosémitisme, n'aurait-on pas à faire à du philosionisme ? Et si oui, comment l'expliquer ?

Cela arrange la France de nier la parole portée, entre autres, par l'UJFP. Nous attaquer frontalement, ce serait aussi risquer de nous donner une exposition médiatique qui laisserait entendre nos positions ; or les autorités ont besoin des Juifs comme prétexte pour justifier les liens privilégiés de la France avec Israël. Ne soyons pas naïfs : cela a peu à voir avec son passé vichyste mais plutôt avec les nombreux intérêts économiques, géostratégiques, militaires et scientifiques que le pays espère défendre en conservant un partenariat solide avec Tel Aviv. Seulement voilà : il est plus aisé de justifier le soutien à Israël en présentant le pays comme un rempart contre le racisme antijuif que par l'opportunité qu'il représente au niveau du commerce d'armes ou encore, par exemple, de la coopération sécuritaire (contraire aux engagements de la France à respecter le droit international humanitaire). Dans ce système, les Juifs ne sont que les pions d'un calcul politique qui les renvoie sans cesse à leur altérité. Le gouvernement n'a de toute évidence pas intérêt à laisser entendre une parole juive opposée au sionisme, qui rappelle qu'il n'est pas, loin de là, synonyme de judaïsme ou de judéité, et qui dénonce cette idéologie pour ce qu'elle est : une forme de colonialisme qui prône la séparation entre Juifs et non-Juifs, commet des crimes quotidiens contre les Palestiniens, et discrimine parfois brutalement les non-Juifs vivant en Israël. Alors, là où des partenaires de l'antiracisme politique ou leurs relais subissent des agressions frontales violentes destinées à leur faire « rendre gorge » comme a déclaré Manuel

Valls à l'encontre d'Edwy Plenel et Mediapart, on peut penser que le silence qui a pour l'instant prévalu quant aux actions de l'UJFP n'est qu'une stratégie pour faire taire notre parole. Et notre association n'est pas la seule voix juive dissidente à ne trouver que peu d'écho dans la société. L'absence de reprise éditoriale du livre Un boycott légitime : pour le BDS universitaire et culturel de l'État d'Israël par Armelle Laborie et le cinéaste israélien Eyal Sivan en est une autre illustration.

3) Et demain ?

Mais peut-être que cet « angle mort » dans la répression du mouvement de l'antiracisme politique n'est que temporaire ? Après tout, il ne faut pas oublier qu'après la parution de notre précédent livre Une parole juive contre le racisme, subventionné par le CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires), Roger Cukierman, le président du CRIF avait adressé un courrier au Premier ministre de l'époque, Manuel Valls, pour lui signifier qu'il était « désagréablement surpris » que le CGET parraine « les dérives antisionistes et propagandistes d'un petit groupe militant ». Alors qui peut dire combien de temps encore notre parole ne sera pas la cible d'attaques plus directes et brutales ?

Le professeur de Frantz Fanon l'avait mis en garde en lui disant « Quand vous entendez dire du mal des Juifs, dressez l'oreille, on parle de vous » Je crois qu'aujourd'hui, la même prudence est de mise pour les personnalités ou organisations juives, surtout celles qui rejettent l'assignation au sionisme : « Quand vous entendez dire du mal des autres racisés et leurs partenaires, dressez l'oreille, on parle de vous. »